

CCAS

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 juin 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt juin, à dix-huit heures, les Membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis à l'hôtel de ville sous la présidence de Bruno Beuzit, Vice-Président du CCAS.

**Etai<sup>ent</sup> présents :** M.BEUZIT - Mme BOULIN- Mme FLOC'H - Mme CORNEC- M.SALMON - Mme PESTEL- Mme GALLERNE - M. PERROT - M.DUBRUNFAUT - Mme ORAIN-GROVALET

**Etai<sup>ent</sup> absents excusés :** Mme EL AMAOUI - Mme REY- Mme BARTEAU - M.COSSON (pouvoir à Mme PESTEL) - Mme PASCO (pouvoir M. BEUZIT) - Mme HEMON (pouvoir Mme CORNEC)

**Participai<sup>ent</sup> également à la réunion :** Jérôme TRETON - Valérie DESMOULINS - Danièle BURLOT - Claudie GICQUEL

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

### DB 2023/24 COMPTE ADMINISTRATIF 2022

BUDGET	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
C.C.A.S.	205 650,59	90 271,02	2 176 726,61	4 489 635,59
E.H.P.A.D.	44 578,73	27 486,40	2 681 973,68	2 577 223,30
<b>TOTAUX</b>	<b>250 229,32</b>	<b>117 757,42</b>	<b>4 858 700,29</b>	<b>7 066 858,89</b>

TOTAL GENERAL : Dépenses = 5 108 929,61€  
Recettes = 7 184 616,31 €

C.A. ⇒ compte administratif

### ***I- LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET PRINCIPAL*** (Cf. p. 3 à 8 C.A.)

#### *A) Les dépenses d'investissement*

Les dépenses totales d'investissement 2022 ont été réalisées à 41,0 %, soit 205 650,59 € dont déficit 2021 reporté de 71 480,44 €. Hors les prévisions de

remboursements de l'emprunt avec option de trésorerie (cf page 4 compte 16449) et la ligne 001, le taux de réalisation est de 88,0% (soit 134 170,15€ hors 001).

Les dépenses réelles d'investissement (Cf. tableau annexe)

Les opérations reportées sur 2023 se chiffrent à 1 748,80 €.

#### B) Les recettes d'investissement

Les recettes totales d'investissement ont été réalisées à 18,0 %, soit 90 271,02. Hors les prévisions de remboursements de l'emprunt avec option de trésorerie (cf page 6 compte 16449), le taux de réalisation est de 40,3% .

Les recettes réelles d'investissement (Cf. tableau annexe)

Les opérations reportées s'élèvent à 69,90€.

#### C) Le résultat d'investissement

Le résultat de clôture avant autofinancement est de - 117 058,47 € (- 115 379,57 € sur les réalisations ; 1 678,90 € sur les reports). Ce résultat négatif est à couvrir par un prélèvement sur le résultat de fonctionnement, décision à prendre lors de l'affectation des résultats d'exploitation.

#### D) Synthèse de la section d'investissement

<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>		
	Remboursement capital des emprunts	82 898,00 82,0 %
	Acquisition de matériel	48 872,75 38,6 %
	Travaux de bâtiments	1 562,40 1,2 %
	Autres dépenses	250,00 0,2 %
	<b>TOTAL :</b>	<b>133 583,15 €</b>

# RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Fonds de compensation T.V.A.	2 391,03	65,6 %
Subventions et participations	735,00	20,2 %
Emprunt	0,00	0,0 %
Autres recettes	520,00	14,2 %
<b>TOTAL :</b>	<b>3 646,03 C</b>	

## **II- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET PRINCIPAL**

### *A) Les dépenses de fonctionnement (Cf. pages 9 à 13 du C.A.)*

Les dépenses de fonctionnement 2022 ont été réalisées à 95,8% soit 2 176 726,61€ sur 2 271 797,86€ (hors crédits ouverts aux 022,023).

Les dépenses de fonctionnement 2022 ont été réalisées à 89,6 %, soit 2 176 726,61€ sur 2 428 117,00€. (budget total de fonctionnement)

Ce budget (mouvements réels de 2 162 837,56 €) est en hausse de 7,5 % par rapport à 2021 (2 011 161,33 €).

Origine de l'évolution :

- dépenses de services	+6K€	Alimentation, locations mobilières, fêtes et cérémonies, assurances multirisques
- charges de personnel	+162 K€	Titulaire, non titulaire, cotisations, apprentis, personnel extérieur, hausse du point d'indice de +3,5% à compter du 01/07/2022
- charges de gestion	+ 3K€	Secours d'urgence, TUB
- intérêts dette	- 3 K€	Intérêts
- charges exceptionnelles	- 19 K€	Régularisation rattachements en baisse, compensation financière CET (2 derniers versements sur 3 liés au transfert du service d'aide à domicile au CIAS)
-dotations aux provisions	+3K€	Provisions pour créances douteuses

**CHAPITRE 011 : CHARGES A CARACTERE GENERAL (5,7 %) par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement.**

Ce chapitre comprend :

- Les achats et variation des stocks de matières (chapitre 60) : fluides ; alimentation ; consommables ; petit matériel ; habillement ; fournitures hygiène et couches ; fournitures de bureau ; produits d'entretien ménagers.
- Les charges externes (chapitres 61 et 62) : prestations de services ; location de matériel et bâtiments ; entretien externe en bâtiments et matériel ; contrats de maintenance ; primes d'assurances ; documentation générale ; formation du personnel ; fêtes, cérémonies et animations ; imprimés ; affranchissement et téléphone ; cotisations à différents organismes.
- Les impôts ou taxes non calculés sur les rémunérations (au 635) : taxes foncières ; taxes à l'essieu ; contrôle technique des véhicules.

**CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNEL (86,2%)**

Ce chapitre comprend :

- le personnel extérieur au service (article 6218),
- les versements calculés sur les rémunérations (article 633),
- les charges de personnel (chapitre 64).

Ce chapitre tient compte :

- du traitement indiciaire des agents selon leur déroulement de carrière (G.V.T.)
- des départs en retraite et des embauches
- des charges sociales au taux global de 55,95 % pour le régime spécial des fonctionnaires et de 42,93% pour le régime général.

**CHAPITRE 014 : ATTENUATIONS DE PRODUITS (0,0 %)**

Ce chapitre concerne uniquement le reversement au C.C.A.S. du tiers de la recette d'impôts spectacles.

### **CHAPITRE 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (6,9 %)**

Ce chapitre comprend :

- les redevances pour la boîte postale, la SPRE et la SACEM
- les admissions en non-valeur et les créances éteintes
- les secours d'urgence, les chèques d'accompagnement personnalisé, les bons d'achat
- l'enveloppe réussite éducative
- les cartes de transport et tickets de bus
- Remboursements de frais à la ville et l'EHPAD

### **CHAPITRE 66 : CHARGES FINANCIERES 0,6 %)**

Ce chapitre concerne les intérêts des emprunts (Cf. page 18 C.A.)

### **CHAPITRE 67 : CHARGES EXCEPTIONNELLES (0,1 %)**

Ce chapitre comprend :

- 6718 : écart sur rattachement de recettes
- 673 : les titres annulés sur exercices antérieurs
- 6748: autres subventions
  
- 678 : Autres charges exceptionnelles

### **CHAPITRE 022 : DEPENSES IMPREVUES**

Ce chapitre n'est pas un compte de dépenses mais un compte de réserves limité à 7,5% du budget et qui nécessite une délibération d'affectation du Conseil d'Administration pour son utilisation.

### **CHAPITRE 023 : VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

La ligne 023 « virement à la section d'investissement » n'est qu'une ligne comptable de prévision. Sa réalisation doit faire l'objet d'une décision du Conseil d'Administration après l'approbation de ce compte administratif (Cf. note explicative de synthèse Affectation des résultats de l'exercice 2022).

### **CHAPITRE 042 : OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS**

Ce chapitre concerne les sorties de patrimoine et les amortissements rendus obligatoires par l'instruction M 14 suivant des durées d'amortissements décidées par le Conseil d'Administration du 27/06/2006, 23/03/2010, 24/07/2012, 17/12/2013, 16/12/2014. La délibération du 26.04.2022 a repris l'ensemble des délibérations relatives à l'amortissement :

- amortissements frais d'études
- amortissements biens amortissables
- sortie de patrimoine, plus value

**TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 2 176 726,61€**

**Le montant des dépenses rattachées à l'exercice : 34 416,85€**

*B) Les recettes de fonctionnement (Cf. pages 14 à 16 C.A.)*

Les recettes de fonctionnement ont été réalisées à 102,4 % soit 2 251 112,31 € sur

2 198 751,00 €. Ce budget (mouvements réels de 2 250 525,31€) hors excédent reporté est en hausse de 1,4% par rapport à 2021 (2 220 348,52€).

Origine de l'évolution :

- produits des services	+ 35K€	Recouvrement multi-accueil ; PS CAF
- subventions	- 10K€	Fin de la participation adulte relais
- remboursement sur le personnel	- 1 K€	Rémunérations et charges
- autres produits de gestion courante	+ 2 K€	Loyers logements de transition
-produits exceptionnels	+ 4 K€	Dons

### **CHAPITRE 013 : ATTENUATIONS DE CHARGES (4,3 %) par rapport aux recettes réelles de fonctionnement**

Ce chapitre comprend les recouvrements de salaires des budgets annexes et les remboursements sur le personnel de notre assureur SOFAXIS.

### **CHAPITRE 70 : PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES (33,4 %)**

Ce chapitre concerne des produits d'exploitation facturés principalement selon des tarifs publics votés par le Conseil d'Administration :

- recettes concernant la crèche familiale, le multi-accueil, les transports urbains, le portage de repas, l'accueil enfants parents

### **CHAPITRE 74 : DOTATIONS, SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS (61,8 %)**

Ce chapitre comprend :

- Les participations ou subventions de fonctionnement venant de l'Etat, des collectivités territoriales ou des organismes structurels soit : la subvention de la ville pour 970 000€, le contrat de ville, le PRE, subvention du département, subventions CAF...

### **CHAPITRE 75 : AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (0,3 %)**

Ce chapitre concerne principalement les loyers des immeubles (logements de transition)

### **CHAPITRE 76 : PRODUITS FINANCIERS (0,0 %)**

Ce chapitre comprend les produits des parts d'emprunt.

### **CHAPITRE 77 : PRODUITS EXCEPTIONNELS (0,2 %)**

Ce chapitre concerne :

- 7713 : Libéralités reçues (exemple : dons)
- 7718 : écart de rattachement sur dépenses
- 775 et 7788 : le produit des cessions des biens meubles et immeubles ; produits exceptionnels (dont remboursements d'assurances)

## **CHAPITRE 042 : OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS**

Ce chapitre concerne :

- les écritures de cessions patrimoniales
- l'amortissement obligatoire des subventions d'équipement ayant financé des acquisitions de biens matériels.

### **TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 4 489 635,59€**

dont excédent de fonctionnement 2021 reporté : 2 238 523,28 €

Le montant des recettes rattachées à l'exercice : 275 041,36 €

#### **C) Le résultat de fonctionnement**

Le résultat de l'année est de 74 385,70 €

(2 251 112,31 € – 2 176 726,61 €). A ce résultat, il faut ajouter l'excédent antérieur reporté de 2 238 523,28€. Le résultat cumulé avant autofinancement est donc de + 2 312 908,98€.

Si l'autofinancement de 117 058,47€ prévu dans la délibération d'affectation de résultats est confirmé, le résultat final disponible sera donc de 2 195 850,51€.

*(Cf. note explicative de synthèse « Affectation des résultats »).*

### **III - LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET E.H.P.A.D.**

*(Cf. p. 23 à 25 C.A.)*

#### ***A) Les dépenses d'investissement***

Les dépenses totales d'investissement 2022 s'élèvent à 44 578,73€.

( acquisitions de matériel, de logiciels, remboursement de caution )

Les opérations reportées sur 2023 se chiffrent à 76 134,31€ *(détail page 60 du CA)*

#### ***B) Les recettes d'investissement***

Les recettes totales d'investissement s'élèvent à 27 486,40 € (FCTVA, cautions)

#### ***C) Le résultat d'investissement***

Le résultat de clôture est de -17 092,33€.

### **IV- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET E.H.P.A.D.**

#### ***A) Les dépenses de fonctionnement (Cf. pages 26 à 30 du C.A.)***

Les dépenses de fonctionnement 2022 ont été réalisées à 99,5% soit 2 681 973,68€ sur 2 695 372,34€)

Ce budget (mouvements réels de 2 651 005,19 €) est en hausse de 8,6 % par rapport à 2021 (2 441 851,40 €).

Origine de l'évolution :

- dépenses de services	+4K€	↑Alimentation ; ↓soins effectués par infirmières libérales ; ↓protection civile pour les visites pendant le COVID ; protections↑
- charges de personnel	+207 K€	Non-titulaires; personnel médical ; SEGUR, PGA ; remplacements, hausse de 3,5% du point d'indice au 01/07/2022
- charges de gestion	+6K€	↑Assurance statutaire, entretien bâti & matériel↓
- charges exceptionnelles	- 8K€	Régularisation rattachement de recettes

**TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 2 681 973,68€**

**Le montant des dépenses rattachées à l'exercice : 27 544,09€**

*B) Les recettes de fonctionnement (Cf. page 31 à 32 C.A.)*

Les recettes de fonctionnement ont été réalisées à 95,6 % soit 2 577 223,30 € sur 2 695 372,34 €. Ce budget (mouvements réels de 2 576 757,20€) est en hausse de 4,0% par rapport à 2021 (2 477 101,12€).

Origine de l'évolution :

- produits de la tarification	+ 70 K€	Forfait soins ; hébergement usagers
- remboursement sur le personnel	+ 13 K€	Rémunérations et charges
- produits de gestion	+17 K€	Plan aide investissement ARS pour 2 chariots

**TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 2 577 223,30 €**

Le montant des recettes rattachées à l'exercice : 114 768,29€

*C) Le résultat de fonctionnement*

Le résultat de l'année est de - 104 750,38 € (2 577 223,30€ - 2 681 973,68 €).

Le résultat final disponible sera donc de - 104 750,38€.

A noter que la maquette du compte administratif a changé depuis 2018 pour se rapprocher de l'ERRD (Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses) fourni aux financeurs ( joint pour information).

M. Rémy Moulin, Président du CCAS ayant quitté la salle, M. Bruno Beuzit, vice-président du CCAS invite le conseil d'administration du CCAS à se prononcer.

Vu la délibération du 20 juin 2023 relative au compte de gestion 2022,

**Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le compte administratif de l'EHPAD établi par M. Le Président.**

PLOUFRAGAN, le 21 juin 2023

Le Vice-Président du CCAS

**Bruno BEUZIT**

